

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 27 janvier 2022.

Date de la séance : 2 février 2022 à 18h30.

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 16

Absents avec procuration : 11

Absents : 2

Présents : MM Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Ludovic DEPLAGNE - - Thibaut FABRY - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : Mme Nastascia ACCOT procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Jacqueline BOLIS procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Florian CATINOT procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Jacques DUBOISSET procuration à Mme Sylvie PARIS - M. Pierre FERNAND procuration à Mme Margaux FOURTIN - M. José MAGALHAES procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Christel MARCHENAY procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE procuration à Mme Karine SOUCHAL - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Mme Karine SOUCHAL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Sébastien MORIN.

Absents : Mmes Sandrine BONNET - Valérie MONTEIRO.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°22/02/02/002

OBJET : Approbation de l'acte constitutif et adhésion au groupement de commandes SOLAIRE DOME.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 relatifs aux groupements de commandes,

Considérant le Schéma de Transition Energétique et Ecologique (STEE) de Clermont Auvergne Métropole adopté le 15 février 2019,

Considérant que les groupements de commandes permettent de coordonner et de regrouper les prestations afin de réaliser des économies d'échelle. Ils permettent également d'obtenir des conditions plus avantageuses, tant économiquement que techniquement, dans les offres des entreprises,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune du CENDRE d'adhérer au groupement de commandes pour l'implantation d'une/de centrale(s) photovoltaïque(s) d'une puissance de 9 kWc en toiture de bâtiment public et au sein duquel Clermont Auvergne Métropole exercera le rôle de coordonnateur,

Considérant qu'il appartiendra à la commune du CENDRE, pour ce qui la concerne, de s'assurer de la bonne exécution des marchés conclus au titre du groupement,

Considérant que ce dossier, présenté à la commission «finances, urbanisme, aménagement du territoire » lors de sa séance du 24 janvier 2022, a reçu un avis favorable,

DECIDE

1°) d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, joint en annexe 1 de la présente délibération, pour l'implantation d'une/de centrale(s) photovoltaïque(s) d'une puissance de 9 kWc en toiture de bâtiment public et au sein duquel Clermont Auvergne Métropole exercera le rôle de coordonnateur ;

2°) d'approuver l'adhésion de la commune du CENDRE audit groupement de commandes pour l'ensemble des bâtiments publics identifiés et dont la liste figure en annexe 2 de la présente délibération ;

3°) d'autoriser M. Hervé PRONONCE en sa qualité de Maire ou son représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes, à réaliser les demandes de financement auprès des cofinanceurs potentiels (Etat, Région, Département...) et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;

4°) d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés issus du groupement pour le compte de la commune ;

5°) d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant concernant la mise en œuvre des centrales photovoltaïques, et indiqué dans le tableau ci-dessous :

| | Complexe sportif Jean Jaurès | Salles Associatives place Grassion- Fredot | Total général |
|---|------------------------------|--|-----------------|
| Coût de l'installation (€ HT) | 17 100 € | 17 100 € | 34 200 € |
| Frais de raccordement Enedis (€ HT) | 2 500 € | 1 300 € | 3 800 € |
| Forfait Bureau de contrôle (€HT) | 800 € | 800 € | 1 600 € |
| Total de l'investissement (€ HT) | 20 400 € | 19 200 € | 39 600 € |

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE

2

ACTE EXECUTOIRE

Publié le **02. FEV. 2022**
Reçu en préfecture le **02. FEV. 2022**

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.